



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique a l'egard des rapatriés

Question écrite n° 37313

Texte de la question

Mme Paulette Nevoux attire l'attention de M le ministre delegue aupres du Premier ministre, charge des rapatriés et de la reforme administrative, sur les droits ouverts aux rapatriés de Tunisie, du Maroc et d'Algerie par la loi du 8 juillet 1987, modifiant la loi no 82-1021 du 3 decembre 1982. L'article 3 de ladite loi etend au profit des agents des services publics en activite, a la retraite ou a leurs ayants cause, ayant servi en Tunisie, en Algerie ou au Maroc, de statut local ou de statut metropolitain, les dispositions de l'ordonnance no 45-1283 du 15 juin 1945 sur les prejudices de carriere provoques par la Seconde Guerre mondiale. L'article 8 de la loi etend le benefice de l'ordonnance no 45-1283 du 15 juin 1945 aux agents francais ayant occupe en Afrique du Nord un emploi a temps complet dans les societes, organismes, offices et etablisements publics de Tunisie, d'Algerie ou du Maroc (cheminots, gaziens, electriciens, etc). Les articles 4 et 9 de la meme loi precisent que les requetes doivent etre presentees avant le 9 juillet 1988. A ce jour, aucune information susceptible d'etre transmise aux rapatriés concernés (actifs et retraités) n'a ete etablie alors que sept mois se sont ecoules depuis la publication de la loi du 8 juillet 1987. Elle lui rappelle qu'un de ses predecesseurs avait diffuse le 14 septembre 1983 une note d'information aupres des rapatriés, qui avait provoque la presentation de pres de 2 000 requetes. Elle lui demande s'il envisage d'aider la communaute rapatriée en invitant les administrations gestionnaires a faire le maximum de publicite a la loi du 8 juillet 1987, tant aupres des agents en activite que des retraités. Elle lui demande egalement de lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre afin d'inviter les administrations gestionnaires a terminer l'instruction des requetes presentees depuis plus de quatre ans au titre de la loi no 82-1021 du 3 decembre 1982.

Données clés

Auteur : [Mme Nevoux Paulette](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37313

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : rapatriés et réforme administrative

Ministère attributaire : rapatriés et réforme administrative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 866